



## COMPTE RENDU DE LA REUNION EN AUDIOCONFERENCE

DU 16 AVRIL 2020

Communes	Elus	Présent	Absent
Ballancourt-sur-Essonne	Patrick IMBERT	X	
Cerny	Marie-Claire CHAMBARET	X	
Menecy	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	X	
Vert-le-Grand	Jean-Claude QUINTARD	X	
Vert-le-Petit	Laurence BUDELOT	X	
Ormoy	Jacques GOMBAULT	X	
Fontenay-le-Vicomte	Jean-Luc GOUARIN	X	
Guigneville-sur-Essonne	Gilles LE PAGE	X	
Saint-Vrain	Pierre COCHARD	X	
Baulne	Jacques BERNARD	X	
Auvernaux	Wilfrid HILGENGA	X	
Chevannes	Jacques JOFFROY	X	
Echarcon	Gérard RASSIER		X
Leudeville	Jean-Pierre LECOMTE	X	
Nainville-les-Roches	Frédéric MOURET	X	
Orveau	Michel DAIGLE	X	
Vayres-sur-Essonne	Jocelyne BOITON	X	
Ballancourt-sur-Essonne	Jacques MIONE	X	
Itteville	Alexandre SPADA	X	
La Ferté-Alais	Mariannick MORVAN	X	
D'Huisson-Longueville	Jean-Christophe HARDY	X	
Champcueil	Martine HIVERT	X	

Participant pour l'Administration : G. DUBE, N. NOEL, E. CHAPLOT, D. MOISAN-NEGRE, A. ROSEL, P. KOELER, B. BIDAULT

M. IMBERT, après avoir fait l'appel des élus présents, indique qu'il a échangé régulièrement avec l'ensemble des élus du territoire ainsi que les différents partenaires durant la première période de confinement. Il souhaite un bon rétablissement aux élus touchés par le COVID, sur la voie de la guérison, ce dont il se réjouit.

M. IMBERT rappelle l'ordre du jour :

### **1/ Point de situation dans chacune des communes et à la CCVE**

Chaque élu s'exprime sur l'organisation communale et sur les éventuelles difficultés rencontrées dans le cadre de cette crise sanitaire.

Pour la CCVE, M. IMBERT indique que les différents services continuent de travailler. 62 % des agents sont en télétravail, 36 % en autorisation spéciale d'absence. Les autorisations d'urbanisme sont instruites. Une permanence téléphonique a été mise en place pour les services déchets ménagers, transports, urbanisme, SAAD et Espace France Services. L'équipe de direction se rend régulièrement au siège et reste mobilisée. L'ensemble des directions fonctionne et une évaluation hebdomadaire de la situation administrative des agents est faite, compte tenu de la charge de travail évaluée et des urgences à traiter.

M. IMBERT indique que lors de la réunion Préfet / CD91, les fichiers des bénéficiaires à risques ou isolés (services à la personne) ont été demandés et qu'ils pourront prochainement être transmis aux communes.

Mme BUDELOT indique qu'elle souhaiterait disposer d'un répertoire des entreprises installées à Vert-le-Petit.

M. IMBERT indique que le RGPD n'autorise pas la transmission des coordonnées des entreprises sans leur accord préalable. La CMA et la CCIE démarchent les entreprises dans le cadre de nos partenariats avec les consulaires, et coordonnent les dispositifs d'aide et d'information au tissu économique local.

M. IMBERT indique que le service développement économique de la CCVE est en lien constant et cherche actuellement à connaître le détail des entreprises qui se sont déclarées en difficultés et/ou qui ont déjà sollicité les fonds de solidarité étatique et régional.

M. GOMBAULT voudrait avoir le fichier des entreprises qui paient la CET sur les communes.

M. IMBERT indique que cette demande n'avait pas encore été faite et qu'il lui sera rapidement répondu s'il est envisageable de lui transmettre une telle liste.

En matière de déchets ménagers, il indique qu'à partir de lundi prochain, soit le 20 avril, la déchetterie de Ballancourt-sur-Essonne ouvrira aux professionnels et aux collectivités, sur présentation d'un justificatif, pour leur permettre de décharger les déchets de chantier notamment.

(Arrivée de Mme HIVERT)

### **2/ Point de situation départementale (Etat et CD 91),**

M. IMBERT donne les chiffres (décès et hospitalisations) sur la situation au plan national et régional au 15 avril 2020, ainsi que le point Préfecture à la même date. Ces chiffres seront annexés au présent compte rendu.

Les mesures mises en œuvre par le Conseil départemental de l'Essonne sont évoquées.

M. IMBERT indique que les usagers des EPAHD de Ballancourt-sur-Essonne, Menecy, Champcueil et Leudeville vont être testés.

Il indique que 2 500 tests PCR (prélèvement bucco-nasal) /jours et 60 000 tests sérologiques seront rapidement mis en œuvre sur le département.

Mme CHAMBARET indique qu'elle a demandé le dépistage à domicile des aides à domicile et des usagers des services SAAD.

M. IMBERT précise qu'il faut également réfléchir à l'opportunité de tester les agents qui accueillent du public.

### **3/ Gouvernance et instances communautaires : rappel du dispositif transitoire et planification des prochaines réunions.**

M. IMBERT présente la note recensant les mesures relatives à l'organisation des instances communautaires et des élections (municipales et intercommunales).

Il indique notamment que pour les impliquer dans la gestion des affaires communautaires, les élus du premier tour, dont l'entrée en fonction est différée, seront destinataires de l'ensemble des décisions prises par l'exécutif dans le cadre de ses délégations.

Dans ce contexte il est impératif que chaque commune puisse communiquer les identités et adresses mails des conseillers municipaux et communautaires (quand ils ont été désignés dans le cadre du fléchage).

Un second tour pour les municipales en juin est évoqué, mais cette date doit être confirmée.

Il est proposé aux maires la tenue de bureaux communautaires aux dates prévisionnelles suivantes : 5 mai, 19 mai, 16 juin et un premier Conseil Communautaire de reprise le 26 mai pour les affaires courantes et notamment le vote des comptes de gestion et comptes administratifs.

M. DAIGLE demande si ces réunions auront lieu à la CCVE.

M. IMBERT indique que ces réunions auront vraisemblablement lieu en audioconférence compte tenu des prescriptions en la matière du comité scientifique afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire.

### **4/ Commandes d'EPI groupées pour la CC et les communes : les pistes régionale et départementale, les propositions d'achat et financements potentiels de la CCVE.**

M. IMBERT rappelle que sur le sujet un mail a été envoyé. Les communes sont invitées à remplir le tableau transmis dans les meilleurs délais pour qu'une commande groupée puisse être passée par le Département au plus tôt.

M. DUGOIN-CLEMENT informe également que la centrale d'achat de la Région fonctionne pour les collectivités et les entreprises.

Il faut désormais s'atteler à répondre aux questions suivantes : à quel coût, dans quel délai et à qui.

M. JOFFROY souhaite savoir si ce dispositif est destiné à tous les administrés.

M. DUGOIN-CLEMENT indique qu'il n'y a pas d'instruction en la matière mais par exemple il y aura sûrement une obligation de porter un masque dans les transports en commun.

M. IMBERT souhaite une réflexion sur la dotation des masques : quel public cible ? selon quelles priorités ? Il faut avoir une démarche territoriale à la fois rigoureuse et cohérente en fonction de la capacité financière du bloc local.

M. MIONE indique que cela va dépendre des directives données par le Président de la République.

Mme MORVAN s'interroge quant au port du masque par les enfants, plus particulièrement en maternelle où cela pourrait s'avérer compliqué.

Mme CHAMBARET ne souhaite pas doter les enfants de masques car ils ne sont pas à leurs tailles.

M. DUGOIN-CLEMENT indique que le coût moyen d'un masque en tissu est de 2,50 €.

M. IMBERT relève que pour doter l'ensemble du territoire du Val d'Essonne, cela représente une enveloppe approximative de l'ordre de plus de 200 000€ en dépenses de fonctionnement. Pour M. LECOMTE, il faut une cohérence sur ce qui est donné avec un benchmark à faire sur le coût et le choix du masque.

M. LE PAGE souhaite connaître les fourchettes de prix proposées par la centrale d'achat départementale.

M. IMBERT répond que ces informations seront sollicitées auprès du CD91 et propose une participation communautaire sur la base d'une clé de répartition entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Mmes BUDELLOT, CHAMBARET, HIVERT et BOITON sont favorables à une dotation d'un masque en tissu pour chaque habitant val d'essonnien avec une prise en charge à 50% par les communes et à 50% par l'intercommunalité.

M. DUGOIN-CLEMENT, MIONE, GOMBAULT, NICOLAS, LE PAGE, COCHARD, GOUARIN, SPADA, HILGENGA, JOFFROY et DAIGLE rejoignent cette position.

M HARDY et LECOMTE partagent également cette position mais souhaitent soustraire les enfants en élémentaire.

M. DUGOIN-CLEMENT souhaite savoir qui doit commander les masques.

M. IMBERT relaie la proposition du CD et indique que la commande sera passée par l'intercommunalité qui procédera au paiement de l'ensemble de celle-ci. Elle se fera rembourser ensuite par les communes à hauteur de 50% pour la dotation en masque à destination de la population (1 par habitant pris en charge par moitié par la CCVE et la commune, le reste des EPI étant pris en charge exclusivement par les collectivités qui en font la commande).

Mme CHAMBARET souhaite savoir ce qu'il en est pour les gens du voyage.

M. IMBERT indique qu'il faut également leur prévoir des masques sachant que l'intercommunalité connaît les occupants des aires d'accueil situées sur le territoire. Cet équipement sera inclus dans la commande à destination de la population à la charge de la CCVE.

M. IMBERT conclut ce point en indiquant que la Communauté de Communes se rapproche du Département pour commander 66 000 masques en tissu avec une prise en charge à 50% par les communes et à 50% par l'intercommunalité.

## **5/ Tissu économique local : réflexions sur les aides aux entreprises et recensement des conversions potentielles des outils de production pour la fabrication d'EPI.**

M. IMBERT rappelle que les aides pour soutenir les entreprises en difficulté sont relayées sur le site internet de la Communauté de Communes et qu'il faut recenser les entreprises en difficultés.

A ce jour, 75 entreprises se sont déclarées en difficultés et 46 sont en grande difficulté et souhaitent bénéficier des fonds de solidarité, qui peuvent être abondés par les collectivités. Ces chiffres sont relayés par nos partenaires consulaires et les contacts du service développement économique.

La proposition est faite de pouvoir aider le tissu économique du Val d'Essonne en difficulté, dans un délai très court face à l'urgence de certaines situations. Mais les fonds de solidarité de l'Etat abondés par la Région Ile de France ne permettent pas une traçabilité et une visibilité à la fois des bénéficiaires locaux potentiels et de l'action communautaire à cet effet. C'est la raison pour laquelle il faut un encadrement juridique en la matière assez strict, pour pouvoir toucher directement les entrepreneurs du territoire en difficulté.

Plusieurs pistes sont explorées et M. IMBERT rappelle que l'une d'elles pourrait être rapidement opérationnelle pour permettre des prêts d'honneur facilités, des avances remboursables voire des subventions. Il rappelle la convention conclue avec Initiative Essonne et indique qu'un budget supplémentaire pourrait leur être alloué pour aider les entreprises du Val d'Essonne touchées de plein fouet par les effets de la crise sanitaire.

Par ailleurs, la Région, chef de file en la matière, travaille sur la création d'un fond spécifique. Il faudrait voir comment le Département et la Communauté de Communes peuvent s'y insérer.

M. DUGOIN-CLEMENT indique que ces aides relèveront globalement de l'Etat et de la Région. Il va falloir choisir les acteurs que la Communauté de Communes souhaite aider.

Il opte pour les commerces, TPE et PME. Les communes doivent remonter à la Communauté de Communes les entreprises en difficulté afin de déployer notamment des outils de conseils aux entreprises.

M. IMBERT est favorable à ce public cible. Il faut prioriser l'aide intercommunale aux TPE et petits commerces avec, par exemple, la mise en œuvre des permanences juridiques, à l'image de ce qui avait été fait pour les inondations, afin de les accompagner dans la constitution de leur dossier et permettre leur éligibilité.

Il indique que la Communauté de Communes, sur ce volet économique, pourrait être en mesure de dégager 75 000€ sur le budget général. Il faudrait pour attribuer ces aides définir des critères de priorisation. Un projet sur ce sujet sera proposé lors du bureau communautaire du 5 mai prochain.

M. IMBERT conclut la réunion en rappelant qu'il est impératif que les communes fassent un retour dans les plus brefs délais concernant leurs besoins propres en EPI, suite au tableau qui leur a été adressé, afin qu'un retour puisse être fait au Département le plus rapidement possible.

Enfin, une commande de 66 000 masques en tissu sera passée par la Communauté de Communes pour doter chaque habitant du Val d'Essonne d'un premier masque, avec une prise en charge à 50% par les communes et à 50% par l'intercommunalité.

L'ensemble des PJ au présent compte rendu sera adressé par mail :

---

Fin de la réunion à 16H20.



**Patrick IMBERT**

Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Essonne

Vice-président du Conseil Départemental de  
l'Essonne

Pièces annexées au compte rendu :

- Chiffres (décès et hospitalisations) sur la situation au plan national et régional et de la Préfecture de l'Essonne au 15 avril 2020,
- Bulletin d'information du SDIS de l'Essonne du 11 avril 2020,
- Communiqué du Département de l'Essonne du 6 avril 2020,
- Communiqué de Presse du Préfet de l'Essonne du 7 avril 2020,
- Communiqué du Département de l'Essonne du 9 avril 2020,
- Arrêté préfectoral n°2020-468 du 15 avril 2020,
- Arrêté préfectoral n°2020-467 du 15 avril 2020 ?
- Circulaire du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales u 13 avril 2020,
- Note sur les conséquences de la crise sanitaire due au Covid19 sur les élections municipales et communautaires du 16 avril 2020.